

ARRÊTÉ n°2024-16 CDG PORTANT
LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET
REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE VENANT MODIFIER
L' ARRÊTÉ n°2024-10 CDG

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le

ID : 009-280900028-20241031-N202416CDG-AR



La Présidente du Centre de Gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires applicables à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 4-2°, 9 et 30,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, notamment ses articles 7, 8, 27 et 28,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-01 CDG portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de gestion de la FPT de l'Ariège,

Vu la liste des lauréats d'examen professionnel d'accès au grade visé,

Considérant les 10 recrutements intervenus depuis la dernière liste d'aptitude, ouvrant droit à 5 postes de rédacteur territorial ou de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe pour la promotion interne 2024, au titre de l'article 9 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté n° 2024-10 CDG et qu'il convient de la rectifier,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial, au titre de la promotion interne 2024, est arrêtée comme suit :

- **CHAUMETTE Joëlle née le 08/05/1974**
- **MILLET Béatrice née le 05/08/1963**
- **NAVARRO David né le 16/09/1968**
- **PIQUEMAL VIVES Marielle née le 21/06/1974**

La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial principal 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne 2024, est arrêtée comme suit :

- **BACH Céline née le 17/09/1973**

Article 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, deux mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Préfet,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département.

Fait à FOIX le 31 octobre 2024
La Présidente,
Martine ESTEBAN

